



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 6 AVRIL 2021

Le six du mois d'Avril deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

A la demande de trois conseillers municipaux présents et en raison de la nécessité du respect des consignes sanitaires en vigueur, la séance s'est déroulée à huis clos.

• 1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

• 2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur Laurent NIVELLE, ayant présenté les résultats de l'exercice 2020 et quitté la salle au moment du vote laissant la présidence à Monsieur DEROUET Stéphane ; le Compte de Gestion 2020 ayant été approuvé, le Conseil Municipal arrête les résultats définitifs suivants :

- Dépenses de Fonctionnement :	747 197,40 €	
- Recettes de Fonctionnement :	994 212,52 €	<u>Excédent</u> : 247 015,12 €
-Dépenses d'Investissement :	161 483,65 €	
-Recettes d'Investissement :	352 250,41 €	<u>Excédent</u> : 190 766,76 €

• 3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

L'affectation du résultat de fonctionnement de la commune est arrêtée comme suit :

- au titre des exercices antérieurs :	470 042,79 €
- au titre de l'exercice arrêté :	247 015,12 €
- soit un résultat à affecter :	717 057,91 €

Déficit d'Investissement (hors restes à réaliser)	- 102 325,68
Restes à réaliser Dépenses	- 21 600,00
Besoin de financement	- 123 925,68
Donc, affectation au :	
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	123 925,68
002 – Résultat reporté	593 132,23

- **4 - VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2021**

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de Taxe Foncière du Patrimoine Bâti de la commune est constitué du **taux communal 2020 : 22,20 % ajouté au taux départemental 2020 : 21,26 %, soit 43,46 %**.

Les Membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021, et donc de les portent à : TFPB : 43,46 %, TFPNB : 38,81 %

- **5 - VOTE DU BUDGET 2021**

Le budget proposé conformément à la réunion préparatoire est arrêté aux chiffres suivants :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : **1 564 162,23 €**
- Dépenses et Recettes d'Investissement : **702 265,68 €**

- **6 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

La commune décide de ne pas préempter sur la vente de :

- la maison sise rue des Bigotteries.

- **7 - SOUTIEN FINANCIER AUX COMMERCANTS (loyers) LIÉ A LA CRISE SANITAIRE**

Pour pallier aux conséquences de la crise sanitaire le Conseil Municipal poursuit son soutien aux commerçants de la commune par une aide aux loyers selon la reprise totale ou partielle d'activité de chacun.

- **8 - RECRUTEMENT TEMPORAIRE D'UN AGENT DES SERVICES TECHNIQUES**

Pour faire suite au recrutement de Monsieur Florian ÉGÉA et dans l'attente de son arrivée, il est nécessaire de recruter temporairement un agent afin de renforcer les services techniques. Monsieur Didier DINANT est recruté **du 1^{er} avril au 30 avril**, renouvelable une fois si besoin au grade d'Adjoint Technique contractuel, à temps complet.

- **9 - SUBVENTION REGIONALE 1 NAISSANCE 1 ARBRE :**

Le point est reporté au prochain conseil municipal afin de permettre d'obtenir d'avantage d'informations.

- **10 - VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE NATIONAL DES BLEUETS DE FRANCE**

Stéphane DEROUET explique avoir eu échange avec l'ONBF et fait état de leurs difficultés face à l'annulation des collectes lors des mesures sanitaires liées à la COVID. Le Conseil Municipal, décide donc de verser à l'Office National des Bleuets de France, une subvention de 100 €, compensant la perte subie.

- **11 - DEVIS DIVERS :**

- Suite à l'étude de l'achat d'une tondeuse professionnelle, et des essais organisés, l'entreprise **GRANGERAY** a été retenue pour : une tondeuse KUBOTA, et une débroussailleuse pour terrain difficile, pour un total de **20 339,60 TTC**.
- Le Conseil Municipal, valide le devis Anjou-Miscanthus, pour **60 m3** de copaux tamisés et dépoussiérés afin de faire du paillage sur les plantations, limitant ainsi l'arrosage et diminuant fortement le désherbage. Ce procédé a une longévité de 2 à 3 ans, se conserve bien, et sera stocké à la déchèterie en plein air. Le prix est de **30.25 TTC /m3, soit 1 815,00 €TTC**.

- **12 - RAPPORT DES COMMISSIONS**

- **Commission Vie Scolaire** – le dernier conseil d'école, s'est réuni en comité restreint. Le dossier pour le projet « socle numérique » a été déposé. Pour rappel, il comprend l'achat de matériel, et un abonnement à l'Environnement Numérique de Travail qui s'élève à 1,80€. La subvention est de 50% du coup, après négociation.
- **Garderie** : Dans le cadre d'un partenariat avec les Jeux Olympiques Paris 2024, le conseil municipal décide d'embaucher un animateur sportif avec brevet d'état, qui permettra de préparer les enfants à une petite épreuve pour leur participation à l'évènement.

✓ **Date du prochain conseil : 4 Mai 2021 à 20 h** à la Salle des Fêtes.

Fait à St Clément des Levées le 16 avril 2021

Le Maire,

Laurent NIVELLE